

CONSEIL EXECUTIF

EB23/33  
3 décembre 1958

Vingt-troisième session

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 2.10.1 de l'ordre  
du jour provisoire

COMITE D'EXPERTS DE L'HYGIENE ET DE LA SALUBRITE DANS LES  
TRANSPORTS AERIENS

Premier rapport

Le premier rapport du Comité d'experts de l'Hygiène et de la Salubrité dans les Transports aériens a été soumis à la vingt-deuxième session du Conseil exécutif. Dans sa résolution EB22.R24, le Conseil a décidé de porter ce rapport à la connaissance du Comité de la Quarantaine internationale et de le réexaminer ensuite à sa vingt-troisième session.

Le Directeur général a donc l'honneur de soumettre à nouveau au Conseil le premier rapport du Comité d'experts de l'Hygiène et de la Salubrité dans les Transports aériens,<sup>1</sup> accompagné des opinions et recommandations du Comité de la Quarantaine internationale.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Document WHO/Env.San./119

<sup>2</sup> Voir annexe

